PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 mars 2023

Le mercredi quinze mars deux mil vingt-trois à dix-huit heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Château l'Evêque, dûment convoqués le dix mars deux mil vingt-trois, par voie dématérialisée, se sont réunis, à la mairie, sous la présidence du Maire, Alain MARTY.

Présents: Alain MARTY, Marie BELOMBO, Claire GIRY-LATERRIERE, Franck MERY, Coralie JUGE,

Serge OULHEN, Jean-Marie PANAZOL, Annie BEYDON, Serge NAWROT, Henriette ROCHE, Frédéric DELRIEUX, Frédérique CONSTANCEAU, Sébastien DUREY, Pierre

CABOS, Céline MARTY, Joëlle DUVERNEUIL.

Absentes excusées : Nicole GALLOIS (pouvoir à Marie BELOMBO), Sophie DAL'PAN (pouvoir à Coralie

JUGE).

Absent: Michel TOMAS.

Le Maire annonce la mise en route de l'enregistreur, procède à l'appel des membres présents, donne les pouvoirs et constate que le quorum est atteint ; il ouvre la séance à 18h50.

Puis, il propose Sébastien DUREY comme secrétaire de séance.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Sébastien DUREY

Ensuite, le Maire présente M. BREDECHE, Trésorier, qui va donner des explications sur la situation budgétaire du lotissement.

PRESENTATION DE LA SITUATION DU LOTISSEMENT PAR LE TRESORIER

M. BREDECHE distribue un document qui reprend les grandes lignes des comptes du budget du lotissement. Il explique les écritures nécessaires à l'équilibre des sections fonctionnement et investissement. Le fonctionnement, en général, est équilibré d'office. L'investissement le sera dès lors que tous les lots seront vendus. Le problème dans les collectivités est la difficulté à calculer le prix de revient au m². Il montre la méthode de calcul. A ce jour, tout est soldé! en 2017, il y a eu une bêtise par la trésorerie : un excédent de fonctionnement de 340 791.35 € et un déficit de 329 082.27 € ; le compte de classe 3 était à 329 082.27 € soit le montant du déficit et il n'y avait pas eu de vente de lots... en 2019, à son arrivée, M. BREDECHE a vu immédiatement l'erreur et il a été demandé à la commune de reverser 275 000 € au budget du lotissement, ce qui a entrainé un déficit du même montant. Ensuite, les derniers lots ont été vendus et cela termine l'opération avec un gain de 145 000 €.

M. BREDECHE met la commune en garde sur des pratiques non recommandables par certains investisseurs avec les lotissements.

Le Maire remercie M. BREDECHE d'être venu et d'avoir donné toutes ces explications.

Il annonce que le procès-verbal de la réunion précédente n'a pu être rédigé du fait de l'absence pour maladie de l'agent qui s'en occupe. Il sera donc mis à l'approbation de la prochaine réunion avec le procès-verbal de celle-ci.

POINTS DELIBERANTS

1- COMMUNE - LOTISSEMENT - POLE SANTE ET COMMERCIAL :

a) Vote des comptes de gestion 2022

Le Maire donne la parole à Marie BELOMBO pour présenter les comptes de gestion 2022 établis par le trésorier.

COMPTES GESTION 2022	COMMUNE	LOTISSEMENT	POLE SANTE ET COMMERCIAL
RECETTES FONCTIONNEMENT 2022	1 648 143,02 €	127 199,40 €	64 281,27 €
DEPENSES FONCTIONNEMENT 2022	1 350 174,53 €	54 668,47 €	15 222,24 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT 2022	297 968,49 €	72 530,93 €	49 059,03 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT 2021 REPORTE	447 225,90 €	-72 530,93 €	41 049,97 €
CLOTURE FONCTIONNEMENT 2022	745 194,39 €	0,00€	90 109,00 €
RECETTES INVESTISSEMENT 2022	416 681,68 €	54 668,24 €	85 942,29 €
DEPENSES INVESTISSEMENT 2022	763 117,94 €	-54 668,24 €	56 132,55 €
RESULTAT INVESTISSEMENT 2022	-346 436,36 €	0,00 €	29 809,74 €
RESULTAT INVESTISSEMENT 2021 REPORTE	365 593,16 €	0,00 €	-398 760,57 €
CLOTURE INVESTISSEMENT 2022	19 156,80 €	0,00 €	-368 950,83 €
RESULTAT DEFINITIF	764 351,19 €	0	- 278 841,83 €

Le Maire souhaite féliciter tout le monde pour les efforts fournis qui ont permis des économies significatives.

Mise au vote du compte de gestion de la commune : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

Mise au vote du compte de gestion du lotissement : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

Mise au vote du compte de gestion du pôle santé et commercial : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

b) Vote des comptes administratifs 2022

Marie BELOMBO commente les comptes administratifs 2022 établis par les services de la mairie.

COMPTES ADMINISTRATIFS	COMMUNE	LOTISSEMENT	POLE SANTE ET COMMERCIAL
2022			
FONCTIONNEMENT 2022			
RECETTES	1 648 143,02 €	127 199,40 €	64 281,27 €
DEPENSES	1 350 174,53 €	54 668,47 €	15 222,24 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT 2022	297 968,49 €	72 530,93 €	49 059,03 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 2021	447 225,90 €	-72 530,93 €	41 049,97 €
CLOTURE FONCTIONNEMENT 2022	745 194,39 €	0,00 €	90 109,00 €
INVESTISSEMENT 2022			
RECETTES	416 681,68 €	54 668,24 €	85 942,29 €
DEPENSES	763 117,94 €	-54 668,24 €	56 132,55 €
RESULTAT INVESTISSEMENT 2022	-346 436,36 €	0,00 €	29 809,74 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 2021	365 593,16 €	0,00 €	-398 760,57 €
CLOTURE INVESTISSEMENT 2022	19 156,80 €		-368 950,83 €
RESTES A REALISER DEPENSES 2022	488 601,60 €	0,00 €	13 146,00 €
RESTES A REALISER RECETTES 2022	105 372,13 €	0,00 €	305 650,00 €
SOLDE RESTES A REALISER 2022	-383 229,47 €		292 504,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	-364 072,67 €		-76 446,83 €
AFFECTATIONS 2022 avec RESTES A REALISER			то
RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	19 156,80 €		-368 950,83 €

Elle précise que le compte des charges du personnel a explosé du fait de nombreux arrêts pour maladie pour lesquels il a fallu embaucher pour remplacer; en effet, en services scolaire et périscolaire, il est impossible de ne pas remplacer les personnels absents.

Elle ajoute que les comptes de téléphonie ont beaucoup augmenté et devront faire l'objet d'une étude pour remédier à cette surconsommation.

Le Maire précise que le groupement d'achat d'électricité a permis de limiter les dégâts face à l'augmentation subie.

Marie BELOMBO explique que le montant des subventions est important car elles ont été reçues tardivement pour des projets terminés depuis un petit moment.

Elle reprend et commente toutes les données du compte administratif du pôle santé et commercial et les explique.

Avant la mise au vote des comptes de gestion, le Maire quitte la salle du Conseil municipal.

Mise au vote du compte de gestion de la commune : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

Mise au vote du compte de gestion du lotissement : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

Mise au vote du compte de gestion du pôle santé et commercial : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

2- COMMUNE - POLE SANTE ET COMMERCIAL :

a) Affectation des résultats 2022 sur 2023

Marie BELOMBO rappelle les résultats et propose l'affectation suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT 2022	SUR 2023			
POUR BUDGET COMMUNE				
Résultat exercice 2022 (1)	745 194,39 €			
Excédent d'investissement	0,00 €			
Déficit d'investissement	0,00 €			
Restes à réaliser dépenses investissement	488 601,60 €			
TOTAL DEPENSES (a)	488 601,60 €			
Excédent investissement	19 156,80 €			
Restes à réaliser recettes investissement	105 372,13 €			
TOTAL RECETTES (b)	124 528,93 €			
AFFECTATION 1068(a-b) (2)	364 072,67 €			
Excédent fonct. Reporté 2023 (1-2)	381 121,72 €			

L'excédent de fonctionnement reporté sera affecté au budget communal 2023 et permettra le financement de certaines opérations.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

Marie BELOMBO continue avec la présentation du budget du pôle santé et commercial.

Elle explique que les restes à réaliser proviennent du calcul du montant qui serait encaissé si les bailleurs décidaient d'acheter leur local.

AFFECTATION DU RESULTAT 2022	SUR 2023			
POUR BUDGET POLE				
Résultat exercice 2022 (1)	90 109,00 €			
Excédent d'investissement	0,00 €			
Déficit d'investissement	368 950,83 €			
Restes à réaliser dépenses investissement	13 146,00 €			
TOTAL DEPENSES (a)	382 096,83 €			
Excédent investissement				
Restes à réaliser recettes investissement	305 650,00 €			
TOTAL RECETTES (b)	305 650,00 €			
AFFECTATION 1068(a-b) (2)	76 446,83 €			
Excédent fonct. Reporté 2023 (1-2)	13 662,17 €			

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

3- POLE SANTE ET COMMERCIAL : VOTE DU BUDGET 2023

Le Maire indique que ce budget doit être voté avant le 15 avril afin de permettre le reversement de la quote part de la TVA aux services fiscaux avant le 30 mars 2023.

Marie BELOMBO annonce les valeurs de ce budget qui a été établi après avis du trésorier et validé par la commission des finances.

D	EPENSES FONCTIONNEMENT				REC	ETTES FONCTIONNEMENT		
Articles		Dépenses	Nouvelles	TOTAL	Articles	Recettes Nouvelles	Recettes Nouvelles	TOTAL
60611	Eau		1 000,00 €	1 000,00€	752	Loyers Pharmacie		
60612	Energie-Electricité		1 500,00 €	1 500,00 €		Maison santé et Salon coiffure	49 000,0	0 € 49 000,00 €
60632	Fournitures petit équipement		150,00€	150,00€				
6161	Assurance		300,00€	300,00€				
615221	Entretien		11 599,10 €	11 599,10 €				
62871	Remboursement Empt Commune		5 100,00 €	5 100,00 €				
66111	Interet Emprunt Pôle Santé Commercial		2 900,00 €	2 900,00 €				
66112	Intérêts courus non échus		1 208,07 €	1 208,07 €	75888	Remboursement Taxes Foncières	1 100,0	0 € 1 100,00 €
					002	Excedent 2022	13 662,1	7 € 13 662,17 €
023	Virement section investissement		40 005,00 €	40 005,00 €				
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		63 762,17 €	63 762,17 €		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	63 762, [,]	<mark>7€</mark> 63 762,17€

	DEPENSES INVESTISSEMENT		Dépenses Nouvelles	TOTAL	RF	CETTES INVESTISSEMENT	RAR	Recettes Nouvelles	TOTAL
					1068	Affectation		76 446,83 €	76 446,83 €
001	Déficit investissement 2022 reporté		368 950,83€	368 950,83 €	021	Virement section fonctionnement		40 005,00 €	40 005,00€
1641	Emprunt Pôle Santé Commercial		19 400,00€	19 400,00€	024	Vente bâtiments	281 000,00€		281 000,00€
16878	Remboursement Empt Commune		20 480,00€	20 480,00 €	1323	Conseil Départemental			
2313	Travaux	13 146,00€		13 146,00€	1328	Autres :			
	et honoraires					Conseil Régional			
2313	TVA LIVRAISON A SOI MEME		37 975,00€	37 975,00 €		Leader (Halle)	24 650,00 €	12 850,00 €	37 500,00 €
						Leader (Pôle Santé)		25 000,00 €	25 000,00 €
						Grand Périgueux			
					1341	Etat (DETR)			
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	13 146,00 €	446 805,83€	459 951,83 €		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	305 650,00 €	154 301,83 €	459 951,83 €

Le Maire signale que la consommation d'eau était très importante et qu'une fuite a été décelée. Franck MERY précise qu'il fait un relevé du compteur tous les dimanches.

Le budget du pôle prévoit un remboursement de prêt à la commune puisqu'un emprunt a été souscrit par cette dernière pour une partie du pôle.

La TVA sur livraison à soi-même : seuls les loyers sont assujettis à la TVA, le trésorier est revenu sur le calcul de la TVA puisque ce n'est pas la totalité de la parcelle qui est occupée par les locaux à bail mais une partie seulement ; le montant de cette TVA s'en est trouvé bien diminué.

La subvention du Leader de 25 000 € correspond à un reste d'enveloppe qui nous a été attribué parce que notre dossier était complet et correct.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité étant précisé que Frédéric DELRIEUX ne prend pas part au vote.

Le Maire demande aux membres de l'assemblée de ne pas partir sans signer tous les documents.

4-AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE LOISIRS SANTE JEUNESSE DE LA PLAINE DES SPORTS : TRANCHE 1 : CREATION D'UN PUMPTRACK, D'UN PREAU ET D'UNE LIAISON DOUCE

a) <u>Demande de subvention auprès de l'Agence nationale du sport</u> (ANS)

Le Maire informe l'assemblée de recherche de financement pour ce projet et le Gd Px aussi s'est mis en quête d'aides financières. Il explique qu'un plan de création de 5 000 terrains de sports pour 2023 est lancé par l'Etat et financé par l'agence nationale du sport. Le Maire remercie grandement le Gd Px pour l'aide apportée dans la recherche de finances et dans le montage du dossier.

Il rappelle les modalités de financement de ce projet :

COMMUNE DE CHÂTEAU L'EVEQUE

AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE LOISIRS SANTE JEUNESSE DE LA PLAINE DES SPORTS : TRANCHE 1 : CREATION D'UN PUMPTRACK D'UN PREAU ET D'UNE LIAISON DOUCE

DETAIL DES RESSOURCES

RESSOURCES PRESENTEES (indiquer les cofinaneurs)	MONTANT DES RESSOURCES SOLLICITEES	TAUX EN %
ANS:	90 212,00 €	47,00%
Département :	34 860,00 €	20,00%
Autres cofinanceurs : CAF	26 000,00 €	13,00%
Total des aides publiques sollicitées (minimum 80%)	151 072,00 €	80,00%
Autofinancement (20% d'autofinancement au minimum)	37 768,64 €	20,00%
TOTAL DES RESSOURCES	188 840,64 €	100,00%

Le Maire insiste sur le fait que cela a été compliqué et fastidieux mais que l'aide des services du Gd Px a été précieuse. Il annonce une réunion le 27 mars avec les services départementaux pour valider le projet.

Il est proposé au Conseil municipal:

- de solliciter l'aide de l'ANS au titre du plan 5000 Terrains de sport 2023 pour un montant de 90 212 €,
- d'autoriser le maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires à cette demande.

Mise au vote: 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

5-RENOVATION ENERGETIQUE SALLE DES FETES: DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT

Le Maire rappelle la proposition de l'Etat de mettre à la disposition des collectivités territoriales un fonds vert. Ce fonds vert est une plateforme nationale et est une aide financière qui ne peut être cumulée avec la DETR : si la commune obtient la DETR elle ne pourra pas prétendre au fonds vert et inversement.

Le fonds vert concerne tous les projets de rénovation énergétique et la municipalité souhaite présenter une demande pour la salle des fêtes. Le dossier doit être déposé avant le 27 mars 2023 mais une partie seulement des devis est arrivée.

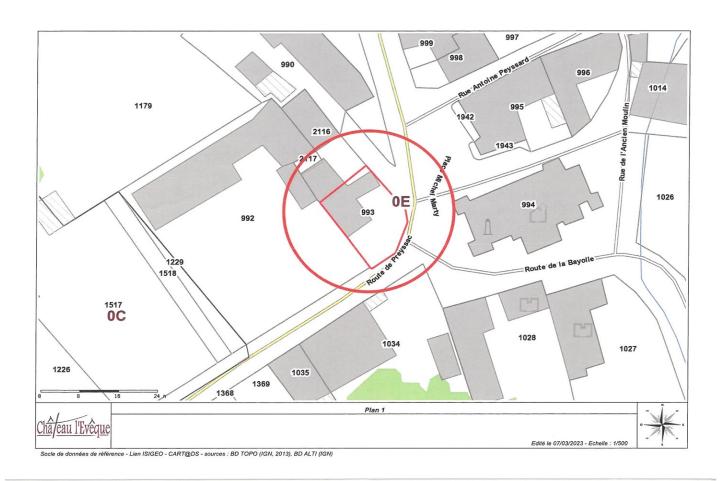
Le Maire explique les possibilités d'équipement du bâtiment et précise que l'aide demandée pourrait couvrir jusqu'à 40 % des devis présentés, complétée par le fonds de mandat du Grand Périgueux et un autofinancement.

Il est demandé au Conseil municipal d'acter ces travaux, autoriser le Maire à solliciter une subvention au titre du fonds vert au taux maximum et effectuer toutes les démarches nécessaires à ce projet.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

6-ACQUISITION DE PLEIN DROIT D'UN BIEN VACANT ET SANS MAITRE

Le Maire explique qu'une maison dans le hameau de Preyssac est à l'abandon et devient dangereuse pour le public. Il indique que le 6 février dernier, le Tribunal judiciaire de Périgueux a déclaré vacante la succession de M. Jean-Baptiste LALANDE, propriétaire décédé de ce bien.



En vertu des articles L 2241-1 du Code général des collectivités territoriales, des articles L 1123-1 1^{er} et L 1123-2 du Code général de la propriété des personnes publiques et des articles 713 et 1317 du Code civil, ce bien revient gratuitement et de plein droit à la commune.

Le Maire explique qu'il souhaite écraser cette maison en état de délabrement accolée à un appentis en mauvais état aussi ; le virage dans le hameau pourrait ainsi être sécurisé et le four à pain qui se trouve derrière pourrait être remis en service et en valeur.

Il est demandé au Conseil municipal d'exercer ses droits et d'autoriser le Maire à signer tout acte relatif à l'incorporation de bien vacant et sans maitre.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

7-CIMETIERE: FIN DE PROCEDURE DE REPRISE DE CONCESSIONS

Le Maire indique au Conseil municipal que la procédure de reprise des concessions non entretenues et/ou non visitées engagée en octobre 2019 arrive à son terme. Il y a 58 concessions à reprendre dont 6 à déplacer dans leur intégralité pour améliorer la visibilité dans l'angle du carrefour avec la RD 939.

Cinq entreprises de pompes funèbres ont été contactées pour devis des travaux d'ouverture des caveaux, d'exhumation et référencement des ossements avant dépôt dans l'ossuaire de la commune. Cette opération va coûter environ $40\ 000\ \emph{E}$.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à réaliser ces travaux et signer les pièces nécessaires.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

8-NOUVEAUX STATUTS DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Les membres du Conseil municipal ont reçu la rédaction des nouveaux statuts de l'ATD qui a élargi son champs d'action auprès des communes.

Il est demandé à l'assemblée d'approuver ces statuts.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

POINTS INFORMATIFS

9- PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire demande aux membres de l'assemblée de noter la date du 13 avril 2023 à 18h45 pour la tenue de la prochaine réunion du Conseil municipal où le budget sera présenté et devra être mis au vote.

10- PROJET DE LA PLACE DE PREYSSAC

Le Maire explique qu'il a reçu un courrier d'une dizaine d'enfants de Preyssac (validée par les parents bien sûr) demandant l'installation d'un but de football à côté du parking de ce hameau. Il indique qu'il en reste un au dépôt à remettre en état par une couche de peinture et qu'il sera installé par les services techniques.

Le Maire annonce que l'association les Amis à Preyssac n'avait plus de local pour stocker son matériel et a demandé une solution à la municipalité ; un emplacement a été trouvé au dépôt communal.

Joëlle DUVERNEUIL expose son sentiment d'injustice vis-à-vis des filles sur la demande d'installation du but de foot pour enfants de Preyssac et demande si une structure de jeux mixtes ne pourrait le remplacer. Le Maire lui indique qu'il a reçu une demande à laquelle il répond, qu'il s'agit d'un petit quartier et qu'il veut rester raisonnable ; Claire GIRY-LATERRIERE ajoute que les filles aussi jouent au football.

11- ITINERAIRE ALTERNATIF

Le Maire déclare avoir rencontré Thierry NARDOU puis, suite à discussions, le Maire de Champcevinel, Christian LECOMTE. Le Conseil municipal de cette commune a donné son accord pour un itinéraire alternatif qui traversera leur commune pour sortir à Périgord Bois.

Il trouve intéressant de proposer d'y associer un itinéraire alternatif à partir de là jusqu'au rond-point du Périgord Blanc par la route de Borie Bru et ce pour plusieurs raisons :

- il est préférable que les véhicules passent par cet itinéraire plus large plutôt que par la route du Royer et l'ancienne route de Château l'Evêque
- que ces véhicules arrivent sur le rond-point où la zone économique se développe
- à partir du moment où cette voie est classée itinéraire alternatif, la commune peut prétendre à des aides pour son équipement mais aussi son entretien et son fonctionnement.

Donc, prochainement, il sera nécessaire de prendre une délibération commune avec Champcevinel pour demander le classement de cette voie en itinéraire alternatif.

Frédérique CONSTANCEAU demande si les aides porteront sur l'équipement de chicanes ; le Maire lui répond que les aides permettront la remise en état dans un premier temps mais que la procédure est très très longue...

13/03/2023 15:08 Google Maps



https://www.google.fr/maps/@45.2257799,0.7047909,14z

12- QUESTIONS DIVERSES

- a) Le Maire annonce une visite du Secrétaire général du cabinet du Préfet le vendredi 7 avril à 14h00.
- b) Un courrier du Tribunal judiciaire de Bordeaux en date du 7 mars dernier informe la municipalité de la mise en vente aux enchères du domaine du Bûcher (20 ha sur Agonac, 3 ha sur Biras et 158 ha sur Château l'Evêque) le 15 juin 2023 à 15h00 au prix de 600 000 €.
- c) Le projet du Périgord trail (Champcevinel-Cornille-Agonac-Château l'Evêque) avance bien ; la commande des piquets pour la signalétique va coûter 150 € HT et une participation sera versée le 1^{er} octobre, jour de l'inauguration.
- 2 associations communales participent activement à cette manifestation : les Joyeux Randonneurs et le Château l'Evêque Cyclo. Le circuit passera donc sur la commune avec un relais sur la place du Château. Les commissions Sport et Culture seront associées à cette manifestation. L'inscription des sportifs est gratuite.

Personne n'ayant plus de question, le Maire déclare la séance levée à 20h20.

1/1